

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2138

présenté par  
M. Ferrand

-----

### ARTICLE 51 SEPTIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« visant à adapter »

le mot :

« adaptant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.